

Extinction de l'éclairage public - Résultats de la 2^{de} consultation citoyenne



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONSULTATION CITOYENNE

Chères Labastidiennes, Chers Labastidiens,



La seconde consultation citoyenne sur l'extinction de l'éclairage public de 23 h 30 à 5 h 30 du matin a été organisée en juillet dernier.

Plus de 180 personnes ont répondu au questionnaire, celui-ci a recueilli comme pour le sondage initial, un taux de 90 % d'avis favorables au maintien de l'extinction.

En conséquence, nous allons poursuivre l'extinction de l'éclairage public aux horaires actuels.

Merci à tous pour votre participation.

Rappel des objectifs - Pourquoi éteindre l'éclairage une partie de la nuit ?

- **limiter la consommation d'énergie.**

Réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les déchets toxiques, préserver les ressources naturelles,
diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées...

- **Protéger la biodiversité**

L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore, le développement de l'éclairage public participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

- **Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine**

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. Protégeons-nous des lumières intrusives de la nuit !

- **Réaliser des économies budgétaires**

50% : c'est la part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité de la commune

- ***Respecter la loi***

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets.

Qu'en est-il de la sécurité ?

Dans les communes où l'arrêt de l'éclairage sur une période de la nuit s'est mis en place, la grande crainte des habitants était la sécurité. Les chiffres montrent qu'il n'y a pas de lien entre éclairage et sécurité. En effet, 80 % des cambriolages ont lieu le jour, 55 % ont lieu entre 14 h et 17 h et 99 % des délits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées (données gendarmerie / compagnies d'assurance).

Côté sécurité routière, dans le cadre d'une signalisation réglementaire, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse.

Pour info, en 2021, l'éclairage public à Labastide Saint Sernin, c'était :

- 515 luminaires dont 25 % de LED (en 2023, les LED couvriront 44 % de la commune)
- **Actuellement, 50 % de LED**
- 90 % de luminaires équipés d'horloges astronomiques
- **Actuellement, 100 %**
- ± 230 MWh consommés
- **En 2023, 140 MWh**
- ± 40 000 € dépensés (consommations, abonnement et taxes) soit ± 20 €/habitant/an
- **En 2023, 29 000 € dépensés**
- Economie estimée grâce à l'extinction partielle : environ 10 000 €
- **Economie réalisée grâce à l'extinction partielle : 11 000 €**